

Compte-Rendu
Conseil Municipal
du 14 SEPTEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Hubert LAMOTHE

Nombre de conseillers présents : 8

Absents : Nathalie DURANTON (procuration à Hubert LAMOTHE) Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL), et Frédéric CLUZEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/06/18 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➔ **Convention conservatoire de Brive**

Monsieur le Maire rappelle au conseil réuni la délibération prise il y a 3 ans, en 2015, portant sur l'offre culturelle et plus particulièrement sur la possibilité donnée aux administrés de Ligneyrac de bénéficier des tarifs accordés aux brivistes pour l'inscription au Conservatoire de la Ville de Brive. Une convention de partenariat avait alors été signée, pour une durée n'excédant pas 3 ans, dont plusieurs habitants de la commune avaient bénéficié.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de renouveler cette convention, afin de maintenir cette offre auprès des ligneyracois.

➔ **Voyage scolaire école de Turenne**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sortie en classe de découverte artistique à Bugeat présenté par l'École de Turenne, pour lequel une participation de la Commune est demandée pour les enfants de Ligneyrac (5 élèves de Ligneyrac en classe de CE2 – CM1 – CM2).

Le conseil valide à l'unanimité le projet dont le financement prévoit 30 % à la charge de la famille, 30 % à la charge de la commune et 40% à la charge de l'ODCV qui porterait le projet.

➔ **Admission en non-valeur**

Le Receveur Municipal sollicite le Conseil pour l'admission en non-valeur d'une créance de loyer de 7,06 €.

En effet, le solde d'une facture de loyer de mars 2015 n'a pas été encaissé malgré diverses relances effectuées par la Trésorerie de Meyssac et cette créance est en deçà du seuil de poursuites autorisé (seuil de 30 € côté employeur et 150 € côté banque). Le Conseil accepte à l'unanimité et charge le maire des formalités.

➔ **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le gardiennage de l'église est assuré par Mme Meynard, du bourg, qui perçoit une indemnité forfaitaire annuelle fixée chaque année par circulaire préfectorale et dont le montant pour 2018 s'élève à 479,86 €, identique à 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette indemnité au taux maximum.

➔ **Fonds de péréquation Intercommunal et Communal 2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le principe du FPIC instauré depuis 2012. L'ensemble intercommunal est bénéficiaire net de 98 935 € cette année. De droit commun, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes-membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI et l'ensemble de ses communes-membres, dans un second temps entre les communes-membres.

Afin de faire face aux investissements importants des compétences qui n'ont pas eu d'incidence sur les attributions de compensation (aménagement numérique, PLUi notamment), la communauté de communes a souhaité cette année déroger à cette règle en optant pour une répartition « dérogatoire libre » consistant au reversement intégral du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2018 à la communauté de communes.

En conséquence, le Conseil Communautaire, réuni le 26 juin 2018, avec 45 voix pour et une voix contre, a adopté une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur le choix qu'a fait la Communauté de communes d'opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC. Le Conseil approuve la proposition de répartition dérogatoire adoptée par la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

➤ Aménagement espace public ancienne école

Monsieur Le Maire tient informé le conseil de l'avancement du projet :

- Modification zonage de la parcelle AB 143 : rencontre avec le sous-préfet et les services de l'État concernés en juillet et réunion des Personnes Publiques Associées le 11/10 organisée par la communauté de communes qui a en charge toute modification de zonage du PLU,
- Permis d'Aménager : point entre l'architecte et le STAP, pièces complémentaires demandées, aspect paysager à compléter,
- Avis SDIS et accessibilité OK,
- En attente chiffrage précis de l'architecte suite réunion modifications sur le terrain dans l'été.

➤ Point sur les documents d'urbanisme

PLUi : l'étude du PLU intercommunal est maintenant lancée ; actuellement phase de pré-études des aspects agricoles et analyse des offres pour le choix du Bureau d'Études

AVAP de Ligneyrac : Monsieur le Maire rappelle tout le travail de la commission communale urbanisme pour analyser les difficultés de gestion et les contraintes en vue de la révision de l'AVAP de Ligneyrac. Il rappelle que la loi LCAP de 2016 a transformé l'AVAP en Site Patrimonial Remarquable dont le document d'urbanisme lié est de compétence intercommunale. Il rend compte de sa rencontre avec le sous-préfet en compagnie du Président de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien en vue de la modification ou révision l'AVAP devenue SPR et la possibilité de délégation au maire de la commune concernée. Il soumet donc au conseil la délibération pour proposer à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien d'engager la procédure de modification de l'AVAP de Ligneyrac devenue SPR et demander de déléguer au Maire de Ligneyrac cette modification, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

➤ Point sur les commissions communales

Commission Vie sociale et solidarité : Nathalie VALEN et Isabelle SOL travaillent sur le cadeau aux Aînés

Commission Vie associative : Hubert LAMOTHE doit réunir prochainement la commission pour étudier les demandes de subventions reçues des associations.

Commission communication : point prévu par Nathalie DURANTON et Isabelle SOL courant octobre avec fournisseur du site internet pour nouvelles fonctionnalités et début d'élaboration du Bulletin Municipal, pour parution en tout début d'année 2019

➤ Informations et Questions diverses

- Repas avec les sénateurs 31/08 à Meyssac
- Cérémonie pour centenaire 14-18 : point sur l'organisation de l'exposition sur les soldats de Ligneyrac avec bénévoles de la commune
- Aïcontis : réunion le 18/09 et en suivant tous les mois à Ligneyrac
- Renouvellement camion : Noailhac acte son renouvellement prochainement, Ligneyrac n'y participant pas
- Devis rampe au bourg : relance Lachaud pour effectuer les travaux

Séance levée à 0 heures 15